

Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002

NUMERO 14

JANVIER 2004

INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

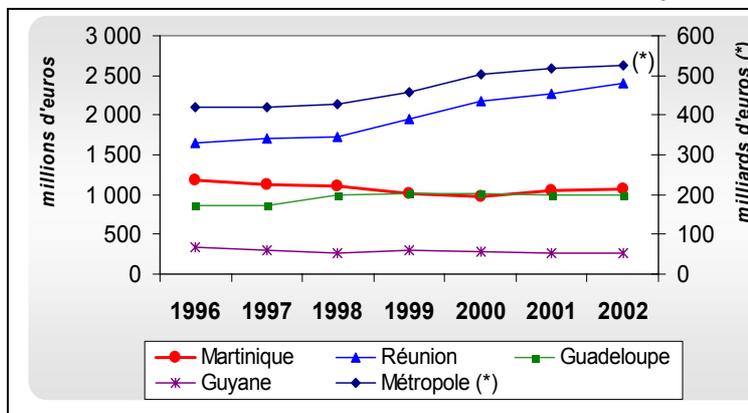
Note expresse – www.iedom.fr

L'évolution du financement des SNF¹ à la Martinique de décembre 1996 à décembre 2002 par le système bancaire local est appréciée à partir des comptes des établissements de crédit et de la centrale des risques.

On recense 17 établissements de crédit installés dans cette zone d'intervention (5 banques mutualistes ou coopératives, 4 banques AFB, 7 sociétés financières, 1 institution financière spécialisée), deux établissements assimilés, non soumis à la loi bancaire (La Poste et la Caisse des Dépôts et Consignations) et des établissements de crédit non installés localement, ne disposant pas de guichet en Martinique mais intervenant dans le financement de l'économie du département (Dexia, Casden, BEI...).

1- Evolution des crédits aux sociétés non financières des DOM

Au 31 décembre 2002, les établissements bancaires installés dans les DOM comptabilisent des encours à hauteur de 4 736 millions d'euros aux SNF (dont 23% pour la Martinique).



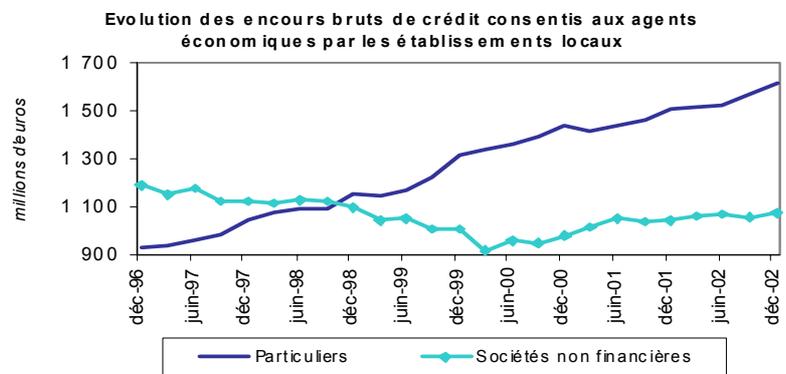
Entre 1996 et 2002, les encours se sont accrus en Métropole (+24,8%). Dans les DOM la situation a été hétérogène :

- une hausse importante des crédits à la Réunion (+46,7%), modérée en Guadeloupe (+14%) ;
- alors qu'ils ont baissé de 23,2% en Guyane et de 9,6% à la Martinique (point bas à 977 millions d'euros à fin 2000 et reprise nette depuis de 9,9%).

Source : IEDOM

2- Evolution des crédits aux sociétés non financières octroyés par les établissements de crédits installés en Martinique

L'encours global des crédits bruts aux SNF par les établissements de crédit ayant une représentation à la Martinique s'élève à 1 074 millions d'euros en décembre 2002 (864 millions d'euros de crédits sains et 210 millions d'euros de créances douteuses), l'encours des crédits accordés aux particuliers atteint 1615 millions d'euros à fin 2002.



Source : Iedom

¹ la notion de sociétés non financières recouvre les entreprises privées ou publiques ayant la forme juridique de sociétés, y compris les sociétés de fait, de personnes ou de capitaux, dont la fonction économique principale est la production de biens ou la prestation de services non financiers.

Deux tendances majeures apparaissent :

- une baisse de 23 % de l'encours de décembre 1996 à mars 2000, accentuée en fin de période (-9,1% pour le seul 1^{er} trimestre 2000), s'expliquant notamment par la cession d'une partie du portefeuille d'un établissement de crédit et la reprise des seuls actifs sains du Crédit martiniquais par la BRED ;

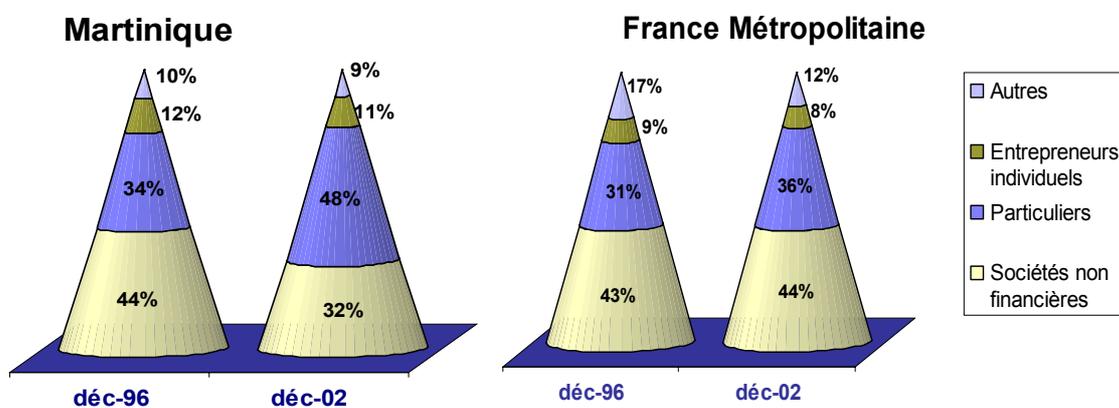
- une croissance régulière depuis mars 2000 (+17%), accompagnée notamment d'une relative amélioration des risques (le taux de créances douteuses a chuté pour se stabiliser à 20% depuis 3 ans, soit un niveau quatre fois supérieur à la moyenne nationale - tous types de clientèle confondus).

3- Composition et évolution de la part relative des crédits des SNF de 1996 à 2002

3.1 Par catégorie de clientèle

Le financement des SNF par les établissements de la place a diminué en six ans (- 9,6%), tandis que celui en faveur des particuliers n'a pas cessé de croître (+ 73%).

En 1996, les encours de crédit, qu'ils soient distribués à la Martinique ou en Métropole, se répartissent d'une manière similaire entre les agents économiques, les SNF en constituant les principaux bénéficiaires.

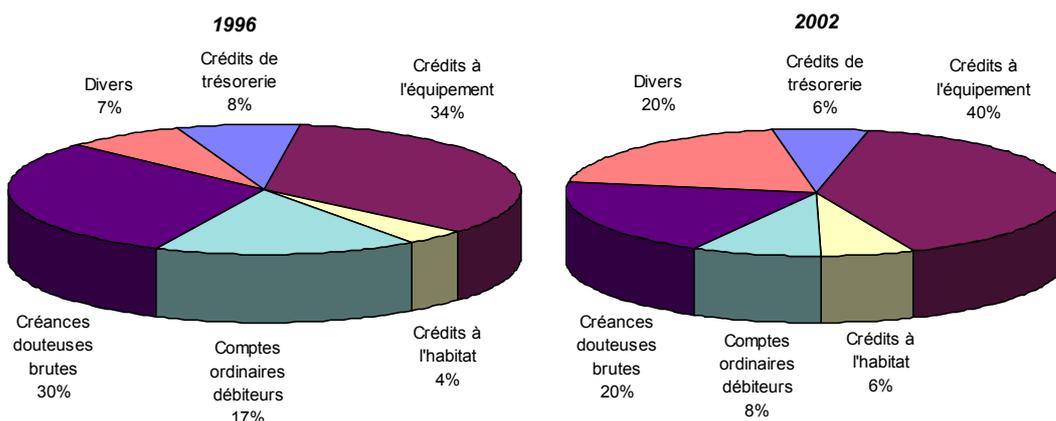


Source : IEDOM – Banque de France

Depuis 1996, face à un rapide développement de la demande des ménages (consommation, habitat...), une baisse des marges d'intermédiation pour les opérations de crédit aux entreprises et à des taux de créances douteuses élevés sur la clientèle « entreprises » (30% à 39% jusqu'en 1999), les banques se sont progressivement tournées vers la clientèle des particuliers (investissements moins importants et meilleure mutualisation des risques). En 2002, les SNF ne représentent plus qu'un tiers du total des encours contre 44% six ans plus tôt.

3.2 Par type de crédit

A la Martinique, l'endettement des entreprises auprès des établissements de crédit locaux est constitué par ordre d'utilisation de crédits à l'équipement, de crédits de trésorerie, de comptes ordinaires débiteurs et de crédits de type « divers » (affacturation, crédit-bail...).



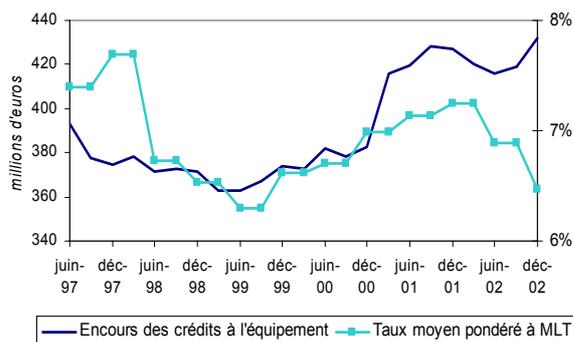
Source : IEDOM

Les établissements de crédit ont mené une stratégie d'assainissement de leurs portefeuilles, renforcée par une meilleure maîtrise du risque sous l'impulsion notamment de nouvelles mesures réglementaires associées au dispositif de contrôle interne (le règlement du CRBF n° 97-02 est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1997).

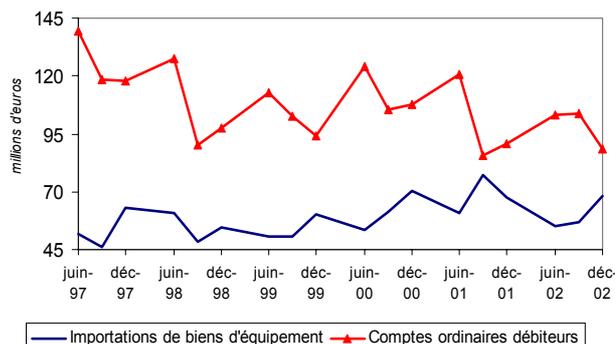
Cette rigueur dans l'appréciation des risques a permis une certaine amélioration de la qualité des portefeuilles des établissements de crédit locaux, comme le confirme la baisse de la part dans l'encours global entre 1996 et 2002 des comptes ordinaires débiteurs de 17% à 8% et des créances douteuses brutes de 30% à 20%.

3.2.1 Les crédits d'équipement

En 2002, les crédits à l'équipement, constituent toujours le premier poste des concours aux SNF avec un encours s'élevant à 431,9 millions d'euros en décembre 2002, en hausse de 6,7% par rapport à décembre 1996.



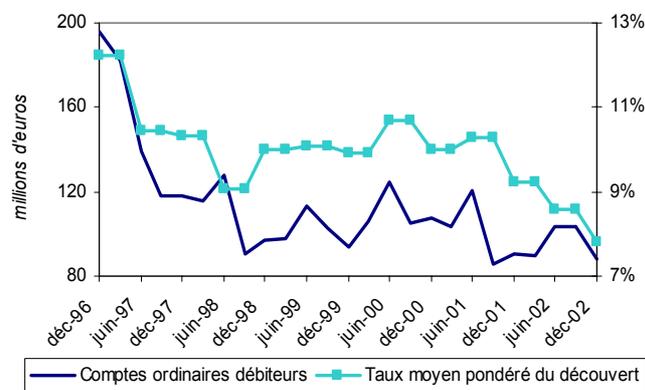
Source : IEDOM



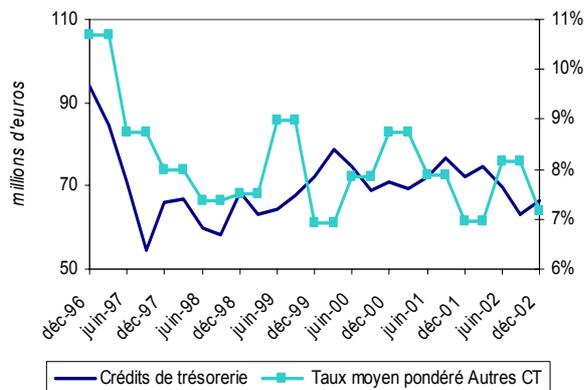
Source : IEDOM - Douanes

3.2.2 Les crédits de trésorerie et les comptes ordinaires débiteurs

Les comptes ordinaires débiteurs ont été affectés par l'assainissement des portefeuilles des établissements de crédit locaux (-55% sur la période), avec un recul représentant 106 millions d'euros. L'encours des crédits de trésorerie s'élève à 66 millions d'euros en fin 2002.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

3.2.3 Les créances douteuses

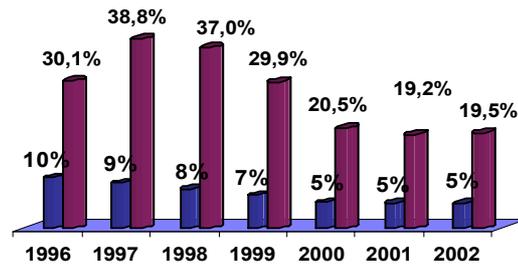
L'encours des créances douteuses brutes s'élève à 210 millions d'euros à fin décembre 2002, en diminution de 41% entre 1996 et 2002 (soit 148 millions d'euros). En dépit de ce repli, les créances douteuses brutes constituent encore le 2^{ème} poste du passif financier des établissements de crédit sur la clientèle entreprises (SNF).

Crédits douteux bruts aux SNF



Source : IEDOM

Comparaison Martinique-Métropole



■ Taux de créances douteuses en Métropole
■ Taux de créances douteuses des SNF à la Martinique

Source : IEDOM – Commission bancaire

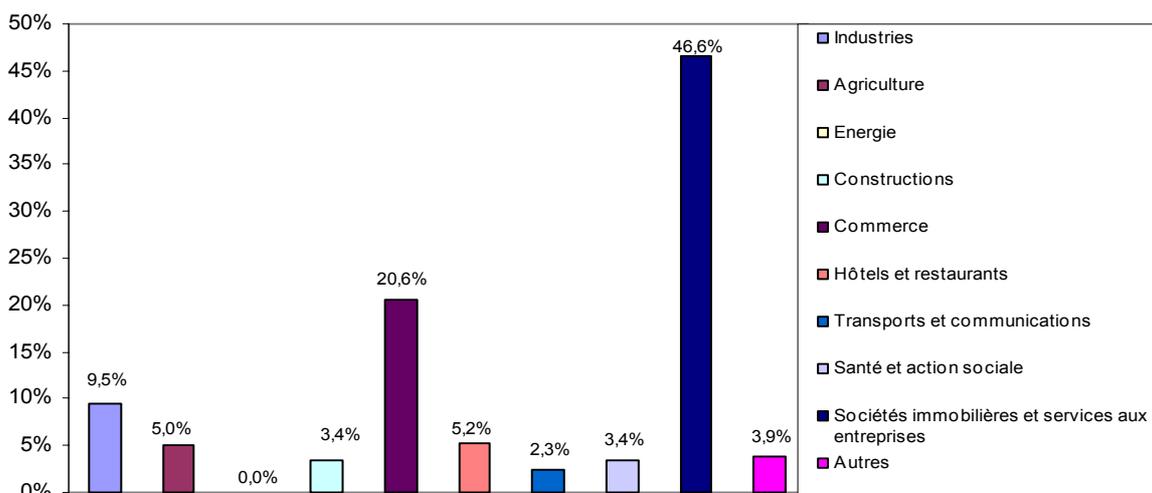
En décembre 2002, les créances douteuses brutes des entreprises (SNF) représentaient encore, pour les établissements de crédit locaux, 19,5% du total de leurs passifs financiers et 48% du total des créances douteuses brutes (tous agents économiques confondus) contre respectivement 30 % et 67% à fin 1996.

L'écart entre le taux de crédits douteux bruts de la Martinique et de la Métropole, illustré par le graphique ci-dessus, tend à se stabiliser sur les trois dernières années mais reste à un niveau encore très élevé.

4- Répartition sectorielle

Les données issues du service central des risques (SCR²) de la Banque de France, présentées dans le graphique suivant, reflètent la répartition par secteur d'activité de l'ensemble des crédits distribués par les établissements de crédit installés localement, en faveur des entreprises dont le siège social se situe dans le département.

A la Martinique, au 31 décembre 2002, le SCR recensait un encours total de crédit s'élevant à 984,4 millions d'euros concentrés pour les deux tiers sur le secteur des « sociétés immobilières et des services aux entreprises » et sur le secteur du « commerce ». Ce montant global se répartit à hauteur de 304 millions d'euros de crédits à court terme, 653,7 millions de crédits à terme et 26,7 millions de crédit-bail.



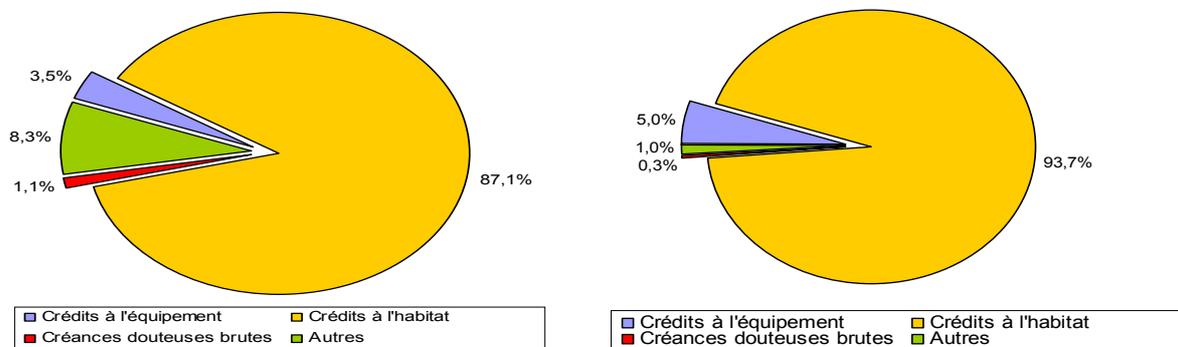
Source : IEDOM - Service central des risques de la Banque de France à fin 2002

² Le Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France, en collaboration avec l'Iedom, recense les encours de crédits à partir d'un seuil déclaratif de 45 000 euros de crédits par guichet et par entité juridique. En conséquence de ces modalités de collecte, le niveau d'endettement retenu pour les secteurs d'activité n'est pas exhaustif mais proche de l'encours total (91,6%).

5- Les financements accordés par les établissements de crédit ne disposant pas de guichet en Martinique

La part des SNF dans les concours distribués par les établissements situés hors de la zone d'intervention (64% des concours), ne cesse de se renforcer avec un encours de crédit s'élevant à 947 millions d'euros en décembre 2002. Les crédits à l'habitat sont pour l'essentiel consentis aux bailleurs sociaux.

Répartition des concours bancaires aux SNF par les établissements de crédit hors Martinique



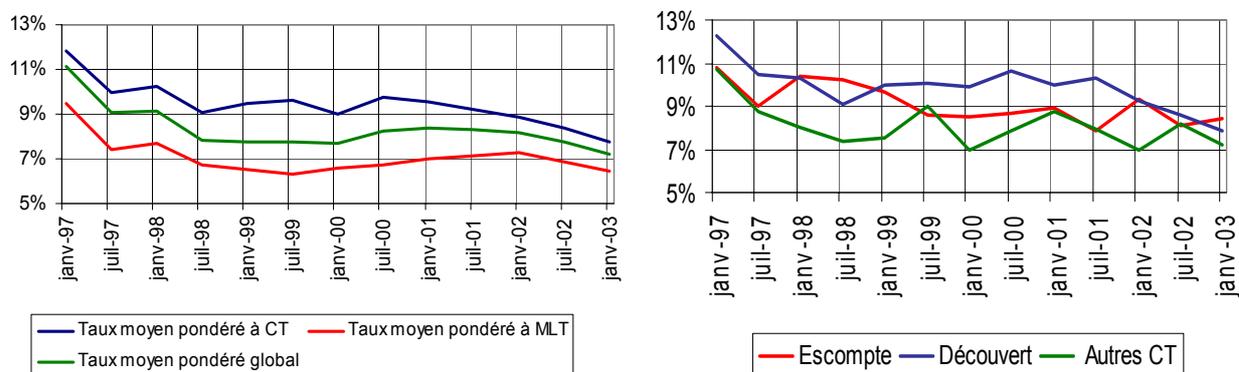
Source : IEDOM

6- Le coût du crédit aux entreprises

Le coût du crédit ressort plus élevé en Martinique qu'en métropole. Ceci s'explique principalement par la petite taille du marché, certaines conditions d'exploitation et le coût de la sinistralité des entreprises. De janvier 1997 à janvier 2003, le coût moyen pondéré global poursuit sa tendance baissière atteignant 7,18% en janvier 2003 contre 11,12% en janvier 1997. Sur la même période, on relève que les différences entre les taux métropolitains et ceux appliqués en Martinique diminuent respectivement de 2,99% à 1,27% pour les taux à moyen et long terme et de 3,02% à 2,42% pour le taux de base bancaire.

En janvier 2003, on constate que les taux moyens des prêts aux entreprises sont en baisse, à l'exception de l'escompte.

Enquête sur le coût du crédit



Source : IEDOM

L'essentiel des crédits est généralement accordé à taux fixe (73 % des crédits concernés par l'échantillon). Les taux variables, plutôt utilisés pour les crédits à court terme, font principalement référence au Tibeur (ou Euribor).

* * *